

## **COMMUNIQUE DE PRESSE: Pour diffusion immédiate**

### ***Les représentants autochtones dénoncent l'obstructionnisme du Canada à COP10***

**21 octobre 2010**

**Nagoya, Japon**

Au cours de négociations dans la nuit de mercredi (20 octobre), le Canada était le seul pays à s'opposer honteusement au texte de préambule suivant « Prenant note de l'importance de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* » (*DDPA*) au sein du projet de Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation (*APA*). Rappelant aux parties qu'il n'avait pas approuvé la *DDPA*, le Canada a insisté pour que la référence à la *DDPA* soit à la fois mise entre crochets et supprimée. Pourtant, les peuples autochtones insistent sur le fait que le Protocole sur l'*APA* doit tenir compte de l'importance de la *DDPA*.

Armand MacKenzie, directeur exécutif du Conseil des Innu de Nitassinan (Nation innue), a déclaré qu'« on ne peut prétendre être un champion des droits de l'homme d'une part, et en même temps s'opposer à l'instrument le plus largement accepté au niveau international en ce qui concerne les droits des peuples autochtones. Avec un tel coup de force pour saper les droits des peuples autochtones, il n'est pas étonnant que le Canada ait récemment perdu sa candidature pour un siège au Conseil de sécurité des Nations unies ».

« Le Canada est présentement en contradiction avec son propre discours du Trône au sein duquel il a déclaré prendre des mesures pour appuyer la *DDPA*. Les excuses du Premier ministre du Canada pour le système des pensionnats indiens ont été une évolution positive vers la réconciliation entre le Canada et les peuples autochtones. Cette position obstructionniste du Canada à COP 10 est un énorme pas en arrière, est inacceptable et porte atteinte à tous les droits collectifs des peuples autochtones », affirme Ellen Gabriel, présidente de l'Association Femmes autochtones du Québec.

« Le gouvernement canadien porte atteinte aux droits des peuples autochtones du monde depuis 2006, tant au pays qu'à l'étranger », a souligné Paul Joffe, avocat représentant le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee). « Un tel comportement ternit sérieusement la réputation du Canada à l'échelle internationale et met en doute le fait que l'intention déclarée du Canada d'approuver la *DDPA* soit de bonne foi ».

Le Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages (Groupe de travail sur l'*APA*) de la *Convention sur la diversité biologique* a pour mandat d'élaborer et de négocier un régime international sur l'*APA* et de conclure leurs négociations lors de la 10<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP10) qui est actuellement en cours à Nagoya. Le Protocole sur l'*APA* doit faciliter l'accès aux ressources génétiques et savoirs traditionnels associées aux fins d'utilisation commerciale et non commerciale, et de partager les avantages découlant de leur utilisation d'une manière juste et équitable. En tant que détenteurs et propriétaires d'une grande partie de la biodiversité dans le monde et des

savoirs traditionnels, les peuples autochtones ont beaucoup en jeu dans ces négociations internationales.

-30-

**Contact:** Aurélie Arnaud, Responsable des communications, Association Femmes autochtones du Québec, 450-632-0088 poste 227, cell: 514-239-0088 OU par courriel [communication@faq-qnw.org](mailto:communication@faq-qnw.org).